

ÉDITO



CLAUDE PONZO,
Président du CDG83

“ Une page va se tourner prochainement au sein de notre Centre de Gestion. Le 28 octobre verra l'élection d'un nouveau Conseil d'administration composé d'élus des collectivités et établissements publics varois. Des Maires et Présidents d'intercommunalités proches des préoccupations des acteurs de l'environnement territorial qui auront à cœur de poursuivre les missions de notre établissement au service de nos partenaires.

Ce fut un immense honneur de présider à la destinée de ce Centre de Gestion depuis 2004. A cette époque, le CDG n'était qu'une toute petite structure composée d'une dizaine d'agents et disposant de compétences limitées. Une petite équipe certes, mais soudée et déterminée autour de notre Conseil d'administration pour faire grandir notre Centre de Gestion. En quelques années, notre établissement est devenu l'un des partenaires privilégiés des collectivités et établissements publics de notre département, disposant de nombreuses compétences pour soutenir les acteurs territoriaux dans l'accomplissement de leurs missions de service public.

Ce service public territorial a prouvé – et prouve encore en ce moment face à la crise sanitaire - toute son efficacité, son implication, son engagement au service de nos usagers. Au sein de notre CDG, nous avons toujours eu conscience de l'impérieuse nécessité de posséder des services publics de qualité et nous n'avons eu de cesse de tout mettre en œuvre, notamment en développant nos missions facultatives, pour accompagner nos collectivités et établissements publics.

Le 16 novembre prochain, le Centre de Gestion du Var aura à sa tête un nouveau Président. Je lui adresse dès à présent tous mes vœux de réussite ainsi qu'à son Conseil d'administration. Je salue également les agents de notre établissement avec qui j'ai eu le plaisir de travailler et notamment Martine Balzon, directeur du CDG 83, qui m'a accompagné pendant toutes ces années et sans qui le CDG 83 ne serait pas ce qu'il est devenu.

Merci enfin à tous les Maires, Présidents, élus, partenaires institutionnels, représentants de la vie territoriale et j'en oublie, qui nous ont accordés leur confiance. Cette confiance nous honore. Elle m'honore.

C'est la plus belle des récompenses. ”

RÉUNION

UNE RÉUNION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Les Lignes Directrices de Gestion ont été créées par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique. Ces lignes sont une déclinaison du principe constitutionnel de participation des fonctionnaires et de mise en œuvre de la garantie qui leur est accordée pour l'examen des questions individuelles relatives à la carrière. Dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue social, les représentants du personnel et des collectivités siégeant au Comité technique du CDG83 ont été invités à participer à une réunion de travail qui s'est tenue au CDG 83 le 6 octobre dernier en vue de définir les critères généraux en matière d'avancement de grade.

« Lors de cette réunion, il a été question d'adopter une démarche en direction des collectivités de moins de 50 agents qui dépendent du Comité Technique départemental placé auprès du Centre de Gestion du Var, explique Gil Boschetti, responsable de secteur Instances partenaires et conseil statutaire au CDG 83. Il s'agissait d'une concertation avec la plupart des organisations syndicales siégeant au Comité technique départemental pour définir les critères généraux pour les avancements de grade, que les collectivités de moins de 50 agents pourront reprendre, si elles le souhaitent, pour élaborer leurs Lignes Directrices de Gestion. » Les agents du Centre de

Gestion et les représentants du personnel ont donc travaillé ensemble durant une journée pour définir ces critères. « Ces critères peuvent porter notamment sur l'exercice des fonctions, l'ancienneté dans la collectivité, le cadre d'emplois ou le grade, ou encore la formation, l'engagement personnel et professionnel, poursuit Gil Boschetti. Ces critères seront ensuite inscrits dans un document final sur lequel l'autorité territoriale devra se référer pour pouvoir procéder aux nominations par avancement de grade au sein de sa commune ou établissement public. En effet, dès janvier prochain, la Commission Administrative Paritaire ne sera plus compétente dans ce domaine. »

INFOS CONCOURS

- > Les mardi 27 octobre, mercredi 28 octobre et jeudi 29 octobre 2020 : épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- > Concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe - Concours Externe : Mercredi 4 novembre 2020 – Concours Interne et 3^{ème} Concours : Jeudi 5 novembre 2020
- > Concours d'agent de maîtrise territorial – session 2021. Préinscription du mardi 8 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 22 octobre 2020.
- > Examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe promotion interne – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe avancement de grade – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Examen professionnel de technicien territorial principal de 1^{ère} classe avancement de grade – session 2021. Préinscription du mardi 27 octobre 2020 au mercredi 2 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 10 décembre 2020.
- > Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques – session 2021. Préinscription du mardi 13 octobre 2020 au mercredi 18 novembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 26 novembre 2020.
- > Examen professionnel d'attaché principal – session 2021. Préinscription du mardi 3 novembre 2020 au mercredi 9 décembre 2020, date limite de retour des dossiers fixée au jeudi 17 décembre 2020.



Le décret du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction publique, rappelle que les collectivités peuvent avoir recours à des enquêtes administratives, notamment pour assurer le traitement des faits signalés. Elles sont menées depuis cette année par le Centre de Gestion du Var, à titre expérimental, par Franck Dal Pan, responsable du pôle Prévention des risques professionnels et Accompagnement social, et Sophie Delpierre, responsable du service des Affaires juridiques.

« Une enquête administrative vise à conseiller l'autorité territoriale sur les suites à donner, notamment disciplinaire, en cas de conflits entre agents, ou entre un agent et sa direction, explique Franck Dal Pan. Ces litiges peuvent aller du signalement à l'autorité jusqu'à la plainte. » Comme l'indique le décret sorti cette année, les collectivités sont tenues de mettre en place un dispositif de Recueil de signalement et de gestion des situations, et, dans certains cas de figure, une enquête administrative sera ouverte selon les situations rencontrées. « Le Directeur Général des Services ou le Directeur des Ressources Humaines nous contacte, poursuit le responsable du pôle Prévention des risques professionnels et Accompagnement social. Nous rencontrons en premier lieu la direction pour bien connaître le contexte. » Pour ce faire, Franck Dal Pan et Sophie Delpierre recueillent les pièces administratives nécessaires pour dresser un premier état des lieux : entretiens d'évaluation, historique des arrêts maladie, organigramme, etc. avant de rencontrer les agents directement concernés.

■ QUATRE ENQUÊTES EN 2020

Les agents du Centre de Gestion mènent des entretiens individuels auprès des agents s'estimant victimes, auprès des témoins directs ou indirects éventuels, et auprès de la personne mise en cause. « L'objectif est de caractériser les faits pour que l'autorité puisse prendre ensuite la meilleure décision, souligne le responsable du pôle Prévention des risques professionnels et Accompagnement social. Les questionnaires que nous établissons avec chaque agent font l'objet d'un procès-verbal signé par chaque partie. L'autorité décidera si l'agent concerné sera sanctionnable ou non. En cas de conseil de discipline, l'enquête administrative constituera une pièce essentielle au dossier. » A noter que les procédures pénales et administratives sont séparées. En 2020, le Centre de Gestion a réalisé 4 enquêtes administratives au sein des collectivités varoises. « Nous sommes au stade de la structuration de cette mission, menée actuellement à titre expérimental. Nous savons comment faire, comment mener les enquêtes et rédiger, mais il nous reste aujourd'hui à nous structurer pour réussir à faire face à la demande », conclut Franck Dal Pan.

**CHRISTINE DELLA TOFFOLA
REJOINT LES INSTANCES
MÉDICALES**



Mi-septembre, Christine Della Toffola a rejoint le pôle Carrière – Instances – CNRACL du CDG 83, pour renforcer l'équipe des Instances médicales suite au prochain congé maternité de l'un des agents du service. Christine Della Toffola a en charge le secrétariat des Commissions de réforme pour les collectivités affiliées et non affiliées.

🔔 INSTANCES : LES RENDEZ-VOUS

Novembre 2020 :

- > Jeudi 5 - Comité Médical (matinée)
- > Mercredi 18 - Commission de réforme (matinée)
- > Jeudi 19 - Commission de réforme (matinée)

Décembre 2020 :

- > Jeudi 3 - Comité Médical (matinée)
- > Mercredi 09 - Commission de réforme (matinée)
- > Jeudi 10 - Commission de réforme (matinée)